



Temps de travail retrait de trois jours sur salaire

Par **caroline**, le **04/02/2010** à **17:26**

Bonjour, j'ai un CDI où il est marqué que je dois être disponible pour l'entreprise de 8h à 21h30. Je fais des ménages dans des bureaux en tant que remplaçante. Mes plannings sont toujours différents et sont très souvent modifiés même quelques heures avant. Je travaille avec mon véhicule personnel. Il y a quelques semaines j'ai prévenu mon chef que j'avais 3 rendez-vous en lui demandant de ne pas modifier mon planning afin que je puisse respecter ces rendez-vous. Elle m'a dit que oui mais entre temps le patron avait besoin de moi et pour ne pas mettre ma voiture à sa disposition, il m'a retiré 3 jours sur mon salaire pour absence non justifiée. Est-ce que j'ai le droit ? J'ai un CDI de 140 h des fois j'en fais plus des fois moins. Je ne reçois ni argent pour le carburant alors que je fais entre 400 et 600 km par semaine et quand il m'envoie en chantier je n'ai ni panier ni trajet donc tout ça pour même pas 1000 euros nets. Est-ce que c'est normal ? Merci de me répondre. Bonne salutation